

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public et de modification de l'enseigne**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Alexandre COUTAZ, domicilié à Massongex, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à modifier son enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-bar, sis sur la parcelle N° 745, folio 9, au lieu-dit "Trollietta"
Adresse	:	Avenue de la Gare 24
Enseigne	:	"TATTOO" en lieu est place de la dénomination ancienne "KODBAR"
Prestations	:	service de boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place, lié à un café-bar
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au samedi : 08 h.30 à 24 h.00 Dimanche : 11 h.00 à 24 h.00
Début de l'activité	:	1 <sup>er</sup> septembre 2014

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 8 septembre 2014.

Monthey, le 8 août 2014

L'Administration communale